

---

## Ministère de l'Éducation nationale. Collège d'enseignement secondaire type 900 places. Programme de construction.

**Numéro d'inventaire** : 1988.00581.10

**Type de document** : livre

**Éditeur** : Institut Pédagogique National

**Date de création** : 1970

**Description** : Couverture papier épais. 4 liasses et 1 feuille en plus.

**Mesures** : hauteur : 270 mm ; largeur : 209 mm

**Mots-clés** : Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général

**Filière** : Lycée et collège classique et moderne

**Niveau** : Post-élémentaire

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 55+1+1+24+1+16+1

Commentaire pagination : +2+1

Mention d'illustration

ill.

*[Handwritten signature]*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*[Handwritten initials]*  
J. FERREZ

# COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TYPE 900 PLACES

ÉQUIPEMENT ET CONSTRUCTION

## Programme de construction

*1970*

Publication de l'Institut Pédagogique National

EXTERNAT ET DEMI-PENSION

I - EXTERNAT

DESIGNATION DES LOCAUX	LOCAUX NECESSAIRES			OBSERVATIONS
	Nbre	Caractéristiques de chaque unité		
		en surface	en trames	
<b>A SALLES D'ENSEIGNEMENT GENERAL</b>				<p>1) Les salles d'histoire et géographie seront rapprochées de la ou des salles de documentation. Le dépôt doit être placé entre les deux salles d'histoire et géographie et communiquer avec elles.</p> <p>2) <u>DEPOT DE MODELES</u> : entre les deux salles de Dessin et de Musique et communiquant avec elles.</p> <p>3) <u>COLLECTIONS-LAVERIE-PRODUITS</u> : entre les deux salles de Sciences et communiquant avec elles.</p> <p><u>SALLES DE PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE ET SALLES D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE N° 1-N° 2 et N° 3</u> :</p> <p>a/ à chacune de ces salles est associé un dépôt, les deux locaux communiquant entre eux par une porte ;</p> <p>b/ ces diverses salles seront rapprochées dans leur implantation et, dans toute la mesure du possible, groupées ; si l'ensemble devait être scindé, il conviendrait de placer les salles de PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE près des salles de SCIENCES ;</p> <p>c/ les salles d'enseignement pratique N° 1 seront isolées du bâtiment des classes et placées au rez-de-chaussée ;</p> <p>d/ pour la réalisation de ces salles on se référera aux schémas-types et notices techniques annexés dont les dispositions sont impératives.</p> <p><u>LOCAUX MEDICAUX ET SOCIAUX</u> Ces locaux seront placés dans le voisinage de la salle de permanence.</p>
Salles de cours .....	6	60 m2 env.	4 x 5	
.....	8	49 m2 -	4 x 4	
.....	7	36 m2 -	4 x 3	
Permanence - Salle de lecture.....	1	72 m2 -	4 x 6	
Local pour activités coopératives .....	1	24 m2 -	4 x 2	
Bureau du Surveillant d'externat	1	12 m2 -		
<b>B SALLES SPECIALISEES</b>				
(1) Histoire et Géographie .....	2	60 m2 -	4 x 5	
Dépôt lié aux salles d'Histoire et Géographie .....	1	12 m2 -	-	
Musique (salle insonorisée)	1	60 m2 -	4 x 5	
Dessin (bien éclairée - avec 1 poste d'eau) .....	1	72 m2 -	4 x 6	
(2) Dépôt de modèles .....	1	24 m2 -	4 x 2	
Sciences .....	2	72 m2	4 x 6	
(3) Collections-laverie-prod.....	1	49 m2 -	4 x 4	
Physique et technologie .....	2	96 m2 -	4 x 8	
Dépôts .....	2	24 m2 -	4 x 2	
Salle d'enseignement prat. N° 1	2	72 m2 -	4 x 6	
Dépôts .....	2	36 m2 -	4 x 3	
Salle d'enseignement prat. N° 2	2	72 m2 -	4 x 6	
Dépôts .....	2	24 m2 -	4 x 2	
Salle d'enseignement prat. N° 3	1	72 m2 -	4 x 6	
Dépôts .....	1	24 m2 -	4 x 2	
<b>C LOCAUX MEDICAUX ET SOCIAUX</b>				
Salle de mensurations et soins...	1	24 m2 -		
Cabines de déshabillage .....	3	1,75 m2		
Bureau du Médecin et de l'Assistante sociale .....	1	18 m2 env		
Sanitaire .....	1	6 m2 -		
<b>D EQUIPEMENT SANITAIRE</b> : (Cet équipement tient compte des éléments de secours éventuellement nécessaires aux étages).				
Garçons :	W.C. (cuvette non contact) :	12		
	Urinoirs .....	24		
	Lavabos .....	24 robinets		
Filles :	W.C. (cuvette non contact) :	24		
	Lavabos .....	24 robinets		
<p>N.B. Prévoir également 1 prise d'eau froide et 1 placard pour le rangement du matériel d'entretien par bloc d'équipement sanitaire prévu au rez-de-chaussée et, éventuellement, aux étages (secours).</p>				

II - EXTERNAT (suite)

	DESIGNATION DES LOCAUX	L O C A U X N E C E S S A I R E S		O B S E R V A T I O N S
		Nbre	Surface	
E	<u>LOCAUX ANNEXES</u>			<p>Les locaux suivant devront être associés pour constituer le centre d'information et de documentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle des professeurs (y compris le vestiaire).</li> <li>- Salle de documentation et bibliothèques des professeurs et élèves.</li> <li>- Permanance - Salle de lecture.</li> <li>- Local de duplication et archives.</li> <li>- Salle d'auto-documentation parents-élèves.</li> <li>- Bureau pour l'orientation.</li> </ul> <p>Le foyer sera mis en place dans le voisinage du Centre d'information et de documentation.</p> <p><u>ADMINISTRATION</u></p> <p>Le bureau du gestionnaire devra être protégé efficacement contre l'effraction. De plus, il devra être possible d'ancrer au sol un coffre-fort de 250 Kgs.</p> <p>La loge du concierge sera dans le bâtiment administratif, près de l'entrée, avec le logement du concierge adjoint à la loge.</p> <p><u>APPARTEMENTS DE FONCTION</u></p> <p>1°) Il sera installé une antenne collective de télévision, 1ère et 2° chaînes, ainsi que les raccordements aux différentes salles de séjour (un par logement) ;</p> <p>2°) il sera prévu, dans chaque appartement, la pose de compteurs pour l'électricité et le gaz (dans la mesure où l'établissement a un branchement de gaz) ainsi que les raccordements nécessaires.</p> <p>Les dépenses en résultant seront comprises dans le coût de la construction.</p>
	Salle des Professeurs .....	1	49 m2 env.	
	Vestiaire-sanitaire des professeurs	1	12 m2 -	
	Bibliothèque salle de documentation des professeurs .....	1	49 m2 -	
	Bibliothèque des élèves ..... 2	1	49 m2 -	
		1	60 m2 -	
	Salle auto-documentation parents-élèves .....	1	49 m2 -	
	Foyer .....	1	72 m2 -	
F	<u>LOCAUX ADMINISTRATIFS</u>			
	Bureau du Directeur .....	1	24 m2 -	
	" " Sous-Directeur .....	1	18 m2 -	
	" de Secrétariat de Direction ..	1	24 m2 -	
	" du Gestionnaire et secrétariat	1	30 m2 -	
	" pour l'Orientation .....	1	24 m2 -	
	Local de duplication-archives .....	1	24 m2 -	
	Vestiaire-sanitaire .....	1	6 m2 -	
	Loge de concierge .....	1	12 m2 -	
	Salle d'attente-parloir .....	1	18 m2 -	
G	<u>APPARTEMENTS DE FONCTION ET CHAMBRE</u>			
	Appartement du Directeur .....	1	100 m2 -	
	Appartement du Sous-Directeur .....	1	85 m2 -	
	Appartement du Gestionnaire .....	1	85 m2 -	
	Appartement du concierge .....	1	57 m2 -	
	Appartement d'agent .....	1	57 m2 -	
	Chambre du Surv. d'externat .....	1	12 m2 -	
H	<u>LOCAUX ET EQUIPEMENTS DIVERS</u>			
	Réserve-dépôt (pour mobilier et matériel) .....	1	90 m2 -	
	Atelier de factotum .....	1	18 m2 -	
	GARAGE équipé pour vélos et vélomoteurs .....	1	Sur la base de 1 m2 env. pour 3 élèves, l'effectif des externes et celui des demi-pensionnaires devant, seuls, être retenus à cet égard. (Se reporter à la fiche descriptive d'opération).	
	Abri-Détente-Jeux (Préaux) .....	1	310 m2 env. - Sera rapproché de la salle de restaurant pour permettre une attente abritée.	
	Parking pour véhicules automobiles...	1	pour 20 autos.	
	Téléphone-Sonnerie-Horloge .....		Installation normalisée conformément aux dispositions de la circulaire du 11 avril 1960.	
	ANTENNE DE TELEVISION		Une antenne collective de télévision 1ère et 2° chaînes devra être installée dans le bâtiment "Enseignement". Elle comportera, sur le câble de descente et à chaque niveau, une boîte de raccordement destinée à desservir ultérieurement certaines salles d'enseignement.	
	Aires de récréation .....	...	2.500 m2 -	